

(N° 103.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 22 MAI 1856.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Dépar- tement de la Justice un Crédit supplémentaire de 800,000 francs.

(Voir le N° 239 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Vous avez envoyé à votre quatrième Commission une demande de Crédit de 800,000 francs au Département de la Justice.

Le Rapport qui en a été fait à la Chambre des Représentants a été adopté séance tenante, et sans qu'on en ait demandé l'impression, c'est assez vous dire, Messieurs, combien on en a senti l'opportunité. En effet, il ne s'agit ici que de voter un crédit de 800,000 francs, qui sert à donner du travail dans les prisons. Comme vous le savez, le produit de ce travail est destiné à l'exportation, et rend à la fois deux services : à occuper activement les prisonniers, sans nuire à l'industrie privée, et aussi à procurer un léger bénéfice à l'État.

Ces considérations ont été admises par votre Commission de la Justice, à l'unanimité des membres présents.

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous proposer l'admission du Crédit demandé.

Le Rapporteur,
Comte DE ROBIANO.

Le Président,
D'ANETHAN.